

CE QU'IL
FAUT SAVOIR
À PROPOS
DE LA
REFORME
ELECTORALE

FOIRE AUX QUESTIONS SUR
CINQ SYSTÈMES ÉLECTORAUX

Par Samara Canada Avec la collaboration de Stewart Prest, PhD



ⓧ INTRODUCTION	3
ⓧ CINQ SYSTÈMES ÉLECTORAUX	
ⓧ SCRUTIN MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR	7
ⓧ VOTE PRÉFÉRENTIEL	10
ⓧ SCRUTIN DE LISTE	13
ⓧ REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE	17
ⓧ VOTE UNIQUE TRANSFÉRABLE	20
ⓧ GLOSSAIRE	24
ⓧ AUTRES LECTURES	27
ⓧ À PROPOS DE SAMARA	32



Notre démocratie a évolué depuis que le Canada est devenu un pays voilà 149 ans—élargissement du droit de vote, instauration de règles plus strictes sur le financement des partis politiques et ajout de nouveaux districts électoraux (également appelés circonscriptions ou comtés). Une chose n’a pas changé : tous les quatre ans environ, les Canadiens se rendent aux urnes pour élire un candidat dans leur circonscription. Le candidat qui obtient le plus de voix dans chaque circonscription devient député à Ottawa.

C’est ce qu’on appelle le système majoritaire uninominal à un tour (ou système MUT). Bien qu’il s’agisse du système que les Canadiens connaissent le mieux—on le retrouve aujourd’hui aux différents niveaux politiques et dans toutes les provinces—ce n’est qu’un parmi plusieurs systèmes qui existent dans le monde. D’autres pays ont recours à des systèmes différents pour permettre à leurs citoyens de voter et pour compter ces voix.

Ces dernières années, beaucoup de Canadiens—élus, universitaires et citoyens ordinaires—ont commencé à remettre en question la façon dont notre système électoral devrait évoluer et à se demander si celui-ci ne devrait pas changer carrément. Au cours de la dernière décennie, cinq provinces se sont penchées sur les changements à apporter à leur système électoral. La Chambre des communes a créé un Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE) au printemps 2016 pour examiner le système électoral national du Canada.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE VOTER?

Dans une démocratie, la façon dont les votes sont exprimés, sont comptés et confèrent des pouvoirs est extrêmement importante pour les citoyens et leur gouvernance. Les élections permettent aux gens d’être représentés par un groupe ou une personne de leur choix et de faire entendre leur voix. Si les citoyens n’ont pas le sentiment que les résultats d’une élection reflètent bien la personne pour laquelle ils ont voté, la légitimité du gouvernement—voire la démocratie comme telle—risque d’en pâtir.

En 2015, Samara a publié un bulletin de rendement sur l’état de la démocratie au Canada. Le rapport intitulé [La démocratie à 360° : Bulletin de rendement sur la façon dont les Canadiens communiquent, participent et dirigent en politique](#) a examiné de nombreuses sources de données et est arrivé à un résultat qui donne à réfléchir : un piètre « C » pour la démocratie canadienne. Ce résultat montre que même si notre démocratie est très bien cotée par rapport à d’autres dans le monde, on a le sentiment ici au pays que la politique peut être améliorée. Il y a bien des façons de s’assurer que les Canadiens s’intéressent à la politique, et certains pensent que le changement de système électoral permettrait de réduire la frustration et le mécontentement que les Canadiens ressentent pour notre démocratie.

Parmi les critiques qui reviennent souvent à propos de la démocratie canadienne et qui sont reliées au scrutin majoritaire uninominal à un tour, il y a le fait que les gouvernements majoritaires ont obtenu le pouvoir sans une majorité du vote populaire, le manque de diversité à la Chambre des communes et une baisse de la participation des électeurs (une tendance qui s’est inversée en 2015). Pourtant, le mécontentement suscité par la façon dont la démocratie fonctionne n’est pas un phénomène propre au Canada. Les pays qui ont d’autres systèmes



électorales continuent d'avoir des citoyens frustrés avec la politique. En clair, le fait de changer de système électoral ne garantit pas que les citoyens seront plus satisfaits de la façon dont la démocratie fonctionne.

POURQUOI CE RAPPORT EST-IL NÉCESSAIRE?

Alors que le Parlement envisage une réforme électorale, il est important que les citoyens sachent quelles options s'offrent à eux. Un dialogue national sur la façon dont nous, en tant que citoyens, choisissons nos représentants est une excellente occasion d'impliquer les Canadiens—pour qu'ils trouvent la démocratie plus accessible, plus familière et plus pertinente.

Samara Canada est un organisme de bienfaisance non partisan qui a pour mission de renforcer la démocratie du Canada et de réveiller l'intérêt des citoyens pour la politique. Avec ce rapport, Samara vise à fournir un point de départ aux Canadiens en quête d'information de grande qualité et non partisane sur les options pour la réforme électorale. Samara Canada a chargé Stewart Prest, fellow postdoctorant de l'Université Carleton et titulaire d'un doctorat en science politique, de décrire les cinq systèmes qui suivent.

QUE CONTIENT CE RAPPORT?

Il existe une diversité de systèmes électoraux dans le monde. Les systèmes présentés dans ce rapport sont organisés selon trois familles, en fonction des résultats qu'ils procurent : **non proportionnel**, **proportionnel** et **semi-proportionnel** (« semi » parce que le degré de proportionnalité dépend du modèle). Cinq options fréquemment discutées sont présentées dans ce rapport, mais les lecteurs doivent savoir que les particularités de chaque système comptent, et ont d'importantes répercussions sur le processus et les résultats du scrutin pour les électeurs, les candidats et les partis.

Réforme électorale : ce qu'il faut savoir vise à amorcer une discussion sur la réforme électorale. Ce rapport s'efforce de fournir des renseignements exacts et essentiels sur la conception et les implications de chaque option, sans trop entrer dans les détails. Pour chaque système, les lecteurs apprendront comment les votes sont exprimés et les bulletins sont comptés, ainsi que les implications que cela peut avoir pour les électeurs, les partis et le Parlement.

La description des options est suivie d'une section Autres lectures qui permet aux lecteurs d'explorer d'autres idées et considérations non abordées dans ce rapport. En outre, les termes en caractères gras dans le texte sont expliqués dans le glossaire.

QUE DOIS-JE RETENIR DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES ÉLECTORAUX PROPOSÉS?

1. IL N'Y A PAS DE FORMULE MAGIQUE : chaque système électoral offre des compromis. Il n'y en a pas un en particulier qui soit objectivement le « meilleur », car chacun a ses propres forces et faiblesses. Afin de choisir le système qui convient pour le Canada, les Canadiens doivent déterminer les valeurs que nos politiques doivent promouvoir et choisir un système qui reflète le mieux cette vision, en sachant qu'aucun système n'est parfait.



2. LÀ POUR DURER : Ce n'est pas évident de remplacer un système électoral. Il est important de prendre le temps de trouver le bon, car une fois le choix arrêté, ce sera difficile de changer.

3. IL Y AURA TOUJOURS DES GAGNANTS ET DES PERDANTS : chaque système électoral procède différemment pour traduire les préférences des citoyens en un gouvernement représentatif. Le choix d'un système peut grandement affecter le résultat et les Canadiens doivent réfléchir d'une façon stratégique à leur vote, peu importe le système.

L'avantage partisan est difficile à prédire : un système électoral censé convenir mieux qu'un autre à un parti politique à court terme peut ne pas être approprié à la longue, car les partis et les candidats adaptent leur comportement en fonction des nouvelles règles et de nouveaux partis politiques font leur apparition.

4. LE POIDS DES MEMBRES DES PARTIS : Le processus d'investiture joue un rôle important pour déterminer quel candidat d'un parti deviendra député. Avec un nouveau système électoral, il se pourrait que les partis et leurs membres doivent réexaminer leurs rôles, règles et processus internes. Les résultats de la réforme électoral dépendront de leurs décisions.

5. SOLUTION CANADIENNE : La géographie, la culture politique et l'histoire propres au Canada entreront en ligne de compte lorsque les Canadiens réfléchiront à la solution qui conviendra le mieux pour leur pays. Nous pouvons apprendre des expériences d'autres pays, sans toutefois tenir pour acquis qu'une chose fonctionnera bien au Canada parce que c'est le cas ailleurs.

6. LA RÉFORME DÉMOCRATIQUE NE SE BORNE PAS À UNE RÉFORME ÉLECTORALE : Ce rapport aborde la réforme politique comme une refonte globale du système électoral, mais les Canadiens devraient également savoir que les moindres changements peuvent faire une différence dans la façon dont les gens vivent la démocratie. Les élus et d'autres proposent des dizaines de petites réformes—changements aux règles électorales, aux procédures parlementaires, au financement des partis et plus encore—dont beaucoup peuvent valoir la peine d'être prises en compte en plus ou par-delà la réforme électoral.

7. LA MISE EN ŒUVRE PREND DU TEMPS : en plus de débattre des mérites du meilleur système électoral pour le Canada, beaucoup ne s'entendent pas sur le processus le plus légitime pour déterminer ce changement. Au-delà du processus actuellement suivi par le Parlement et le gouvernement, certains ont demandé la tenue d'un référendum national. D'autres suggèrent que les tribunaux se penchent sur la constitutionnalité de tout changement.



QUE DEVRAIS-JE FAIRE APRÈS AVOIR LU CE RAPPORT?

ME RENSEIGNER.

- Après avoir pris connaissance des cinq systèmes électoraux présentés dans ce rapport, consultez la section Autres lectures.
- Abonnez-vous aux alertes du Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes à propos de ses réunions.

<http://www.parl.gc.ca/Committees/fr/ERRE>

DISCUTER.

- Parlez des options avec vos amis, vos proches et vos collègues. Il y a beaucoup de compromis à envisager. Le fait d'en discuter peut aider!
- Joignez-vous à la discussion sur les réseaux sociaux en utilisant des mots clics comme #democratiecanadienne, #RéformeÉlectorale, #ParticipezàlaRé et #ERRE (ils sont utilisés pour le Comité spécial sur la réforme électorale).
- Envisagez de tenir votre propre réunion locale sur la réforme électorale. Le gouvernement a créé un guide sur les étapes à suivre et un calendrier pour faire le suivi des activités : <https://www.canada.ca/fr/campagne/reforme-electorale/participer-aux-consultations-sur-la-reforme-electorale-au-canada/organiser-un-dialogue-sur-la-reforme-electorale-au-canada-dans-votre-collectivite.html>

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX.

- Appelez votre député ou envoyez-lui un courriel pour savoir quand il tient une séance d'information dans votre collectivité.
- Soumettez un mémoire ou une demande pour témoigner devant le comité d'ici le 7 octobre 2016, ou rempliez le questionnaire:

<http://www.parl.gc.ca/Committees/fr/ERRE/StudyActivity?studyActivityId=9013025>

APPRENEZ-EN DAVANTAGE SUR LA POLITIQUE CANADIENNE.

- Abonnez-vous au bulletin de Samara et suivez Samara sur les réseaux sociaux (@samaracda sur Twitter et SamaraCanada sur Facebook).



SCRUTIN MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR

APERÇU

Le scrutin majoritaire uninominal à un tour (MUT) est le système électoral actuel du Canada. Les électeurs de chaque **circonscription** votent pour un candidat dans cette circonscription. Celui qui obtient le plus de voix devient député de la circonscription à la Chambre.

QUELLE FAMILLE APPARTIENT-IL? Non proportionnelle.

OÙ L'UTILISE-T-ON ACTUELLEMENT? Il est utilisé dans 58 pays, notamment au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Inde.

COMMENT LE SYSTÈME FONCTIONNE-T-IL POUR LES ÉLECTEURS? Les gens votent pour un candidat appelé à devenir le député de leur circonscription. Les candidats sont normalement associés à un parti dont le nom apparaît à présent sur le bulletin de vote avec le nom du candidat.

COMMENT LES SUFFRAGES SONT-ILS COMPTÉS? Le candidat qui reçoit le plus de voix (une **pluralité**)—même s'il n'obtient pas plus de 50 pour cent des suffrages (une **majorité**)—devient le député de cette circonscription et la représente à la Chambre des communes.

À QUOI RESSEMBLENT LES CIRCONSCRIPTIONS? Il y a 338 circonscriptions à travers le pays, qui ont en moyenne 100 000 Canadiens chacune. La taille de certaines circonscriptions varie énormément en raison de la répartition de la population dans certaines parties du Canada comme le Nord.

COMMENT FORME-T-ON LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT? COMMENT CHOISIT-ON LE PREMIER MINISTRE? Le parti qui remporte une majorité de sièges forme normalement le gouvernement et le chef de parti devient premier ministre. Si aucun parti n'obtient la majorité, le premier ministre en poste au moment de la dissolution du Parlement peut essayer de former un **gouvernement minoritaire** ou de **coalition** qui a le soutien (ou la « **confiance** ») d'une majorité de députés. S'il n'y parvient pas, le gouverneur général demande au chef de parti ayant le plus grand nombre de sièges au Parlement d'essayer de le faire.

ON PARLE AUSSI DE : MUT, système de scrutin majoritaire uninominal.



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE...

1. POUR CAMPAGNES ÉLECTORALES? Les campagnes électorales sont réparties entre la course nationale, qui est axée sur les chefs de parti, et les 338 courses menées dans les circonscriptions du pays. Les bureaux nationaux des partis contrôlent étroitement la stratégie électorale et les chefs de parti attirent énormément l'attention des médias, mais les candidats locaux peuvent quand même façonner leurs propres campagnes. Ils ont tout intérêt à faire du porte-à-porte, et à connaître leurs électeurs et les médias locaux, surtout lorsque la course est serrée. Et les candidats indépendants qui ne sont pas affiliés à un parti peuvent organiser des campagnes dans des circonscriptions (même s'ils réussissent rarement). Dans les circonscriptions où la course est serrée, un nombre relativement petit d'électeurs revêt alors une importance stratégique pour le résultat. Quelques circonscriptions « décisives » peuvent aussi jouer un rôle déterminant dans le résultat des élections nationales serrées.

2. POUR LE CHOIX ÉLECTORAL? Les électeurs choisissent un candidat, que la personne soit affiliée à un parti ou indépendante. Ils pondèrent les caractéristiques personnelles du candidat ainsi que l'intérêt de l'affiliation et de la capacité de se faire élire de leur parti au moment de voter.

3. POUR LA REPRÉSENTATION LOCALE? Le système MUT permet de s'assurer, après une élection, qu'un député en particulier devient le porte-parole de tous les électeurs de la circonscription en question. Les électeurs ont alors quelqu'un vers qui se tourner s'ils sont préoccupés par la façon dont le gouvernement fédéral fonctionne. Bien que tout le monde puisse s'adresser à un député local, les électeurs risquent d'avoir le sentiment d'être moins représentés si leur député n'appartient pas au parti qui a leur préférence, surtout s'ils soutiennent un petit parti qui n'a que quelques sièges voire aucun au Parlement.

4. POUR LES PARTIS AU PARLEMENT? Le système MUT favorise les partis « attrape-tout » dont l'attrait est suffisamment vaste pour avoir le soutien d'une grande partie de l'électorat—mais généralement pas une majorité d'électeurs à l'échelle nationale. Il arrive souvent aux petits partis régionaux dont le soutien est concentré dans ces circonscriptions spécifiques de remporter eux aussi des sièges (ce fut le cas du Bloc Québécois dans les années 1990). Les petits partis dont le soutien est disséminé à travers le pays sont moins enclins à remporter des sièges. Les **partis marginaux** ont énormément de difficulté à obtenir des sièges.

Le poids considérable qu'a le chef de parti sur le succès électoral local contribue souvent à renforcer la **discipline de parti** parmi les députés du parti.

Il faut, pour avoir plus de diversité au Parlement, que davantage de femmes, de minorités visibles et autres Canadiens issus de la diversité se portent candidats et soient désignés par le parti local—un processus qui est géré en interne par les partis politiques.

5. POUR LE GOUVERNEMENT? Un parti remporte souvent plus de la moitié des sièges à la Chambre avec le scrutin majoritaire uninominal à un tour, formant ainsi un **gouvernement majoritaire**. Les gouvernements majoritaires peuvent généralement promulguer des lois sans difficulté. Le premier ministre doit soutenir les députés de son propre parti pour les **motions de confiance** comme le budget ou le **discours du Trône**. Quand aucun parti ne remporte une

majorité de sièges, on parle alors de gouvernement minoritaire. Les partis d'opposition ont alors plus d'influence sur le **parti au pouvoir**, car ils peuvent menacer de ne pas soutenir les motions de confiance. Pour obtenir ce soutien, le parti au pouvoir peut devoir faire des compromis sur les lois et les politiques, sans toutefois être tenu de former une **coalition** officielle avec un autre parti. Les coalitions officielles, qui fonctionnent comme un gouvernement majoritaire tant qu'elles sont maintenues, sont également possibles.

À QUOI RESSEMBLERAIT LE SCRUTIN?

FIRST PAST THE POST (FPTP) / SYSTÈME MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR

Place an X in the circle next to the candidate of your choice.

Veillez inscrire un X dans le cercle en regard du candidat de votre choix.

- CANDIDATE A / CANDIDAT A
PARTY 1 / PARTI 1
- CANDIDATE B / CANDIDAT B
PARTY 2 / PARTI 2
- CANDIDATE C / CANDIDAT C
PARTY 3 / PARTI 3
- CANDIDATE D / CANDIDAT D
PARTY 4 / PARTI 4
- CANDIDATE E / CANDIDAT E
PARTY 5 / PARTI 5

APERÇU

Avec le vote préférentiel (VP), chaque **circonscription** désigne un député. Les électeurs classent les candidats par ordre de préférence. Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité des suffrages exprimés dans la circonscription, au besoin en transférant les votes des candidats éliminés.

QUELLE FAMILLE APPARTIENT-IL? Non proportionnelle.

OÙ L'UTILISE-T-ON ACTUELLEMENT? Il est utilisé pour les élections législatives nationales dans deux pays : Australie et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

COMMENT LE SYSTÈME FONCTIONNE-T-IL POUR LES ÉLECTEURS? Les électeurs classent les candidats de leur circonscription par ordre de préférence (c.-à-d. premier choix, deuxième choix et ainsi de suite). Les systèmes peuvent obliger l'électeur à classer certains ou la totalité des candidats, ou encore lui permettre de choisir uniquement son candidat préféré.

COMMENT LES SUFFRAGES SONT-ILS COMPTÉS? Si un candidat obtient une majorité de suffrages comme premier choix dans une circonscription, il est déclaré gagnant. Si personne n'a la majorité, le candidat figurant au dernier rang est éliminé et ses suffrages sont attribués au choix suivant des électeurs. Le processus se poursuit jusqu'à ce qu'un candidat obtienne une majorité des suffrages.

À QUOI RESSEMBLENT LES CIRCONSCRIPTIONS? Les circonscriptions seraient comme maintenant, avec un député élu dans chacun des 338 districts électoraux du Canada.

COMMENT FORME-T-ON LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT? COMMENT CHOISIT-ON LE PREMIER MINISTRE? Si un parti remporte une majorité de sièges, il forme le gouvernement et le chef de ce parti devient premier ministre. Si aucun parti n'obtient la majorité, le premier ministre en poste au moment de la **dissolution** peut essayer de former un **gouvernement minoritaire** ou **de coalition**. S'il n'y parvient pas, le gouverneur général demande au chef du parti qui a le plus grand nombre de sièges à la Chambre des communes d'essayer de le faire. Avec le vote préférentiel, les partis peuvent obtenir une majorité de sièges au Parlement avec moins de 50 pour cent du vote populaire national, même si les députés doivent obtenir 50 pour cent des suffrages dans leur propre circonscription pour gagner. Cela tient à la nature même des élections au niveau des circonscriptions, qui veut que le gagnant obtienne tout.



Le parti victorieux peut remporter un grand nombre de sièges par une faible majorité tout en étant défait par une grande majorité dans beaucoup d'autres circonscriptions.

ON PARLE AUSSI DE : VP, vote supplémentaire, ballottage instantané, vote préférentiel et scrutin par classement.



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE...

1. POUR CAMPAGNES ÉLECTORALES? Les campagnes sont réparties entre la course nationale, qui est axée sur les chefs de parti et les 338 courses locales dans les circonscriptions du pays. Les bureaux nationaux des partis contrôlent étroitement la stratégie électorale et les chefs de parti attirent énormément l'attention des médias, mais les candidats locaux peuvent quand même façonner leurs propres campagnes. Ils ont tout intérêt à faire du porte-à-porte pour connaître leurs électeurs et les médias locaux, surtout quand la course est serrée. De plus, les candidats indépendants qui ne sont pas affiliés à un parti peuvent organiser des campagnes dans des circonscriptions (même s'ils réussissent rarement). Le vote préférentiel favorise des stratégies de campagne inclusives, car les partis et les candidats gagnent à séduire un large éventail d'électeurs dont le premier choix va à d'autres candidats, de façon à obtenir le deuxième ou le troisième choix.

2. POUR LE CHOIX ÉLECTORAL? Si les électeurs savent que leur premier choix risque d'être éliminé et que leur vote ira au choix suivant sur le bulletin, ils risquent de réfléchir mûrement à leurs deuxième et troisième choix.

3. POUR LA REPRÉSENTATION LOCALE? Le VP a des représentants locaux pour chaque circonscription. Le vainqueur de la circonscription est le porte-parole au Parlement de tous les électeurs de la circonscription, peu importe la façon dont ils ont voté. Au moins 50 pour cent des électeurs de chaque circonscription ont un représentant qui était leur premier, deuxième ou autre choix. Il peut être difficile pour les candidats des partis plus petits de recueillir un tel soutien. Les électeurs qui s'identifient à des partis plus petits peuvent donc avoir le sentiment de ne pas avoir un député qui représente vraiment leur point de vue.

4. POUR LES PARTIS AU PARLEMENT? Le Parlement sera probablement dominé par un petit nombre de grands partis. Les partis régionaux populaires peuvent aussi remporter des sièges. Les partis plus petits dont le soutien est dispersé auront de la difficulté à remporter une circonscription spécifique leur permettant d'envoyer un député à Ottawa. Le VP permet à des partis similaires de coexister, ce qui peut donner des **gouvernements de coalition** formés par des partis aux idées semblables.

Le poids considérable qu'a le chef de parti sur le succès électoral local contribue souvent à renforcer la **discipline de parti** parmi les députés du parti.

Il faut, pour avoir plus de diversité au Parlement, que davantage de femmes, de minorités visibles et autres Canadiens issus de la diversité se portent candidats et soient désignés par le parti local—un processus qui est géré en interne par les partis politiques



5. POUR LE GOUVERNEMENT? Il peut y avoir de nombreuses formes de gouvernement avec le VP. Une majorité unipartite ou une **coalition** de partis ayant des idées semblables peut former un **gouvernement majoritaire**. De tels gouvernements peuvent généralement promulguer des lois sans difficulté. Comme c'est le cas pour tous les systèmes, le premier ministre doit quand même conserver le soutien des députés de son propre parti pour les **motions de confiance** comme le budget ou le **discours du Trône**. Les partis d'opposition ont peu d'influence dans un gouvernement majoritaire. Quand aucun parti ni aucune coalition de partis ayant des idées semblables ne détiennent plus de la moitié des sièges, cela donne un gouvernement minoritaire. Les partis d'opposition ont alors plus d'influence sur le **parti au pouvoir**, car ils peuvent menacer de ne pas soutenir les motions de confiance comme le budget ou le discours du Trône.

À QUOI RESSEMBLERAIT LE SCRUTIN?

ALTERNATIVE VOTE (AV) / VOTE PRÉFÉRENTIEL

Place a 1 in the circle next to your first choice candidate, and number as many other candidates as you wish in order of preference.

Veillez inscrire un 1 dans le cercle en regard du candidat qui est votre premier choix et numéroter par ordre de préférence tous les autres candidats que vous désirez.

- 4 CANDIDATE A / CANDIDAT A
PARTY V / PARTI V
- CANDIDATE B / CANDIDAT B
PARTY W / PARTI W
- 3 CANDIDATE C / CANDIDAT C
PARTY X / PARTI X
- 1 CANDIDATE D / CANDIDAT D
PARTY Y / PARTI Y
- 2 CANDIDATE E / CANDIDAT E
PARTY Z / PARTI Z

APERÇU

Les systèmes basés sur le scrutin de liste sont conçus de façon à ce que la proportion de sièges que les partis détiennent pendant la législature corresponde à leur part de suffrages obtenus au niveau national, provincial ou régional—compte tenu du genre de système. Les **circonscriptions** sont généralement grandes (la moyenne internationale est d'environ 10 députés par district) et chaque Canadien aura autant de députés. Les électeurs votent généralement pour un parti politique ou un candidat spécifique sur une liste préparée par le parti.

QUELLE FAMILLE APPARTIENT-IL? Proportionnelle.

OÙ L'UTILISE-T-ON ACTUELLEMENT? Le scrutin de liste est utilisé dans 83 pays, notamment au Danemark, en Norvège et en Espagne.

COMMENT LE SYSTÈME FONCTIONNE-T-IL POUR LES ÉLECTEURS? Il existe deux principales formes de scrutin de liste—le scrutin de liste fermée et le scrutin de liste ouverte—qui utilisent toutes les deux des districts plurinominaux. Avec le scrutin de liste fermée, les électeurs votent pour le parti qu'ils préfèrent, et non pour un candidat de ce parti. Avant l'élection, les partis établissent une liste de candidats qui sont élus dans l'ordre où ils figurent sur la liste. Les listes de candidats sont habituellement établies selon les processus internes des partis. Avec ce système, les électeurs choisissent le parti qui l'emporte, mais ils ont peu de contrôle sur leurs représentants.

Avec le scrutin de liste ouverte, les électeurs expriment une préférence pour leur parti ainsi que pour un ou plusieurs candidats figurant sur la liste de leur parti. Le vote pour un candidat spécifique influence l'ordre dans lequel les candidats sont élus par un parti, ce qui a pour effet de placer le ou les candidats préférés des électeurs plus haut dans la liste du parti. Avec certains systèmes, les électeurs peuvent même soutenir des candidats de plus d'un parti.

COMMENT LES SUFFRAGES SONT-ILS COMPTÉS? La proportion de suffrages exprimés pour chaque parti détermine le nombre de sièges qu'il se voit attribuer selon une **formule électorale**. Les diverses formes de scrutin de liste emploient différentes formules pour traduire



les votes en sièges; mais d'une façon générale, un parti qui obtient 20 pour cent des suffrages remportera environ 20 pour cent des sièges. Toutefois, les partis qui reçoivent une part de suffrages inférieure à un **seuil minimum** (entre un et cinq pour cent, selon les décisions prises lors de la mise en œuvre) n'obtiennent aucun siège.

À QUOI RESSEMBLENT LES CIRCONSCRIPTIONS? Le scrutin de liste élit plusieurs candidats de grandes régions géographiques. Compte tenu de la façon dont le système est mis en place, les votes peuvent être comptés à l'échelle du district ou au niveau régional, provincial ou national. Par exemple, si le système est utilisé au niveau provincial, chaque parti établit une liste de candidats par province. Il élit ensuite des députés de chaque région géographique proportionnellement à la part de suffrages de chaque parti dans la province en question. En revanche, les grandes villes et régions rurales peuvent constituer des districts à part ayant chacun sa propre liste de candidats.

COMMENT FORME-T-ON LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT? COMMENT CHOISIT-ON LE PREMIER MINISTRE? Après une élection, si un parti obtient plus de la moitié des sièges, le gouverneur général invite son chef à former un gouvernement. Mais avec le scrutin de liste, il est moins probable qu'un seul parti obtienne une **majorité**, ce qui oblige un **gouvernement minoritaire** ou une **coalition** de deux partis ou davantage à s'entendre pour former un gouvernement. Le premier ministre est habituellement le chef du principal parti de la coalition. Cela implique des négociations entre les partis.

ON PARLE AUSSI DE : RP, représentation proportionnelle selon la liste du parti, RP pure.



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE...

1. POUR CAMPAGNES ÉLECTORALES? Les campagnes mettent avant tout l'accent sur la course centrale entre les partis et leurs chefs. Les candidats font toutefois campagne, surtout avec un scrutin de liste ouverte qui leur permet d'obtenir un vote direct. Mais les districts électoraux avec une RP sont plus grands que les circonscriptions comptant un seul député qui existent actuellement au Canada, et ils peuvent nécessiter de nouvelles organisations et stratégies de campagne. En règle générale, plus la région géographique pour laquelle des listes sont établies et des sièges attribués est petite (par exemple, une municipalité au lieu d'une province), plus les candidats trouveront intéressant de se concentrer sur les enjeux locaux.

2. POUR LE CHOIX ÉLECTORAL? Les scrutins de liste fermée sont clairs; ils offrent aux électeurs un choix entre des partis adverses. En revanche, les styles de scrutin de liste ouverte varient énormément et offrent différentes façons d'incorporer les suffrages pour des candidats. Comme les électeurs font leur choix parmi de nombreux candidats appartenant parfois à plusieurs partis, les bulletins de vote dans un scrutin de liste ouverte peuvent être assez nombreux et les électeurs doivent se familiariser avec un grand nombre de candidats. Même si les électeurs ont plus de choix avec le scrutin de liste ouverte, leurs votes changent rarement l'ordre des candidats privilégié par le parti; beaucoup d'électeurs votent encore pour le parti en général.



3. REPRÉSENTATION LOCALE : La relation entre les électeurs et certains représentants peut être diluée, surtout à mesure que le district électoral s'agrandit. Les électeurs auront non pas un député qui leur rend directement des comptes mais plusieurs députés s'occupant d'une circonscription bien plus importante. La plupart des électeurs s'identifieront alors à un parti de la législature pour lequel ils ont voté et qu'ils jugent donc mieux à même de représenter leur perspective.

4. POUR LES PARTIS AU PARLEMENT? Avec les systèmes proportionnels comme le scrutin de liste, il y a davantage de partis représentés au Parlement que moins de systèmes proportionnels, même si cet effet est modifié par le seuil minimum dont il est question plus haut, de sorte que les **partis marginaux** ont plus de difficulté à remporter des sièges. Le scrutin de liste permet aux partis bénéficiant de petites poches de soutien disséminées dans tout le pays de remporter un nombre de sièges proportionnel à ce soutien national.

Les députés élus à partir des listes de parti peuvent cependant suivre étroitement la **discipline de parti** afin de conserver ou d'améliorer leur position sur la liste à la prochaine élection. Cette dynamique sera façonnée par les processus internes des partis pour établir leur liste et le pouvoir décisionnel des cadres supérieurs du parti.

Le scrutin de liste permet de soumettre facilement à l'examen du public la diversité des candidats. Les partis peuvent donc chercher à mettre de l'avant des listes qui augmentent la représentation des femmes, des minorités visibles et autres Canadiens issus de la diversité au Parlement.

5. POUR LE GOUVERNEMENT? Le scrutin de liste permet d'avoir de nombreuses formes de gouvernement, bien qu'aucun parti n'emporte habituellement une majorité de sièges. Les partis doivent donc collaborer entre eux pour gouverner. Le principal parti peut former un gouvernement minoritaire ou les parties peuvent former une **coalition** gouvernementale. Les chefs de parti peuvent forger des alliances avec d'autres partis avant la tenue d'une élection ou attendre que les résultats soient connus avant d'accepter de former une coalition. Il se peut que les électeurs ne sachent pas qui fera partie du gouvernement même après le comptage des votes, car cela peut prendre du temps aux chefs de parti pour s'entendre sur un **gouvernement de coalition**. Il arrive que les gouvernements changent quand les coalitions sont dissoutes. Des députés peuvent passer à l'opposition ou se joindre à d'autres partis pour former un nouveau gouvernement de coalition. En l'absence de coalition, le premier ministre en exercice peut demander au gouverneur général de déclencher une élection.



À QUOI RESSEMBLERAIT LE SCRUTIN?

LIST PROPORTIONAL REPRESENTATION / SCRUTIN DE LISTE (OPEN LIST)

Place an X in the circle next to the candidate of your choice.
(Your vote counts for both the candidate and the party.)

Veillez inscrire un X dans le cercle en regard du candidat de votre choix. (Votre vote compte pour le candidat et le parti.)

PARTY W / PARTI W	PARTY X / PARTI X	PARTY Y / PARTI Y	PARTY Z / PARTI Z
<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A	<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A	<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A	<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A
<input type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B	<input checked="" type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B	<input type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B	<input type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B
<input type="radio"/> CANDIDATE C CANDIDAT C	<input type="radio"/> CANDIDATE C CANDIDAT C	<input type="radio"/> CANDIDATE C CANDIDAT C	
<input type="radio"/> CANDIDATE D CANDIDAT D		<input type="radio"/> CANDIDATE D CANDIDAT D	

LIST PROPORTIONAL REPRESENTATION / SCRUTIN DE LISTE (CLOSED LIST)

Place an X in the circle next to the party of your choice.

Veillez inscrire un X dans le cercle en regard du candidat de votre choix.

<input type="radio"/> PARTY W PARTI W
<input checked="" type="radio"/> PARTY X PARTI X
<input type="radio"/> PARTY Y PARTI Y
<input type="radio"/> PARTY Z PARTI Z



REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE

APERÇU

On parle de représentation proportionnelle mixte (RPM) ou « hybride » parce qu'elle combine des éléments du scrutin proportionnel et du scrutin majoritaire uninominal à un tour. Avec la RPM, les électeurs ont un seul député qui représente leur **circonscription**, tandis que d'autres sièges sont distribués proportionnellement au nombre total de suffrages exprimés lors de l'élection.

QUELLE FAMILLE APPARTIENT-IL? Proportionnelle.

OÙ L'UTILISE-T-ON ACTUELLEMENT? La RPM est utilisée dans neuf pays, notamment l'Allemagne et la Nouvelle-Zélande. Le Parlement écossais et l'Assemblée du pays de Galles ont aussi ce genre de système.

COMMENT LE SYSTÈME FONCTIONNE-T-IL POUR LES ÉLECTEURS? Les électeurs disposent de deux voix : une pour un candidat dans leur circonscription et une autre pour une liste de parti. Les candidats d'une circonscription peuvent être affiliés à un parti ou se présenter comme indépendants.

COMMENT LES SUFFRAGES SONT-ILS COMPTÉS? Le système produit deux genres de députés : les premiers sont élus directement dans les circonscriptions et les deuxièmes à partir d'un scrutin de liste. La plupart du temps, les vainqueurs des circonscriptions remportent leurs sièges dans la législature grâce au scrutin MUT, mais il y a une variante du système RPM qui utilise plutôt le VP. La part globale de sièges à la Chambre est toutefois déterminée par le vote de parti.

Une **formule électorale** est employée pour traduire le vote de parti en nombre spécifique de sièges. Une fois que le nombre total de **sièges de circonscription** remporté par chaque parti est connu, les partis se voient attribuer des **sièges de liste** correspondant au nombre de sièges proportionnels auxquels ils sont admissibles afin de « compléter » le nombre de sièges de circonscription remportés dans chaque région géographique. Autrement dit, le vote de parti détermine le nombre total de sièges que chaque parti reçoit, et les députés de liste font la différence entre ce total et le nombre de sièges remportés dans la circonscription. Les règles internes des partis déterminent habituellement le processus utilisé pour établir la liste de candidats et l'ordre



REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE

dans lequel ils seront élus. Avant une élection, chaque parti établit une liste de candidats pour occuper les sièges remportés au scrutin proportionnel.

Les systèmes RPM utilisent souvent un **seuil de vote minimum** obligeant les partis à remporter une part des suffrages et/ou un certain nombre de sièges. Les partis qui n'atteignent pas le seuil n'obtiennent pas de sièges.

À QUOI RESSEMBLENT LES CIRCONSCRIPTIONS? La RPM donne des circonscriptions avec des représentants pour une partie des sièges de la Chambre. Le reste des candidats sont élus à partir d'une liste que chaque parti prépare avant l'élection. Compte tenu du nombre total de députés et du ratio de députés de liste et de **comté**, les circonscriptions pourraient être deux fois plus grandes que maintenant.

Les députés de liste sont ensuite élus au niveau régional, provincial ou national, compte tenu du type de système.

COMMENT FORME-T-ON LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT? COMMENT CHOISIT-ON LE PREMIER MINISTRE? Le gouverneur général invite un parti qui remporte plus de la moitié des sièges à former un gouvernement. C'est toutefois peu probable qu'un seul parti obtienne une majorité. C'est plus probable que le principal parti dirige un **gouvernement minoritaire** ou une **coalition** de deux partis ou davantage qui s'allieront pour former un gouvernement. Le premier ministre est généralement le chef du principal parti de la coalition.

ON PARLE AUSSI DE : RPM, système des membres additionnels.



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE...

- 1. POUR CAMPAGNES ÉLECTORALES?** Les campagnes sont divisées entre la course nationale et les courses locales qui sont menées à l'échelle du pays. Les candidats dans des circonscriptions locales continuent à se concentrer sur des enjeux locaux, mais l'importance du vote de parti signifie que celle de la campagne nationale est plus considérable.
- 2. POUR LE CHOIX ÉLECTORAL?** Le système RPM permet à l'électeur de choisir un représentant au niveau de la circonscription, tout en votant séparément pour un parti au niveau national. Les électeurs peuvent décider d'appuyer un candidat du même parti que celui pour lequel ils votent ou de soutenir un candidat local d'un autre parti.
- 3. POUR LA REPRÉSENTATION LOCALE?** Le système RPM fait en sorte que les électeurs aient un seul représentant responsable de leur circonscription et qu'un parti dans la législature représente leur perspective, à l'exception des électeurs qui soutiennent des **partis marginaux**.
- 4. POUR LES PARTIS AU PARLEMENT?** En tant que système proportionnel, la RPM permet à des partis plus petits de gagner des sièges à la Chambre des communes, ce qui donne globalement un plus grand nombre de partis. C'est pour cette raison que les systèmes RPM utilisent la règle du seuil dont il est question plus haut, laquelle limite la capacité qu'ont les partis marginaux de remporter des sièges.

Le système produit deux types de députés élus—les députés de circonscription et les députés de liste—qui ont chacun des motivations différentes. Les députés de circonscription



REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE

peuvent accorder plus d'attention aux enjeux locaux, tandis que les députés de liste mettent davantage l'accent sur le parti national et son programme. Les candidats élus d'après la liste de parti peuvent être plus réceptifs à la **discipline de parti** étant donné qu'ils ont besoin de maintenir un rang élevé sur la liste lors des élections subséquentes. Les partis plus petits auront généralement plus de députés élus à partir des listes, tandis que les partis plus importants auront davantage de députés élus par les circonscriptions.

Avec la RPM, les partis peuvent proposer des listes ayant un nombre proportionnel de femmes, de minorités visibles et autres Canadiens issus de la diversité, qui peuvent augmenter leur représentation au Parlement.

5. POUR LE GOUVERNEMENT? Comme les partis doivent souvent former des coalitions pour gouverner, les politiciens ont besoin de collaborer avec les membres d'autres partis. Les chefs de parti peuvent forger des alliances avec d'autres partis avant la tenue d'une élection ou attendre que les résultats soient connus avant d'accepter de former une coalition. Il se peut que les électeurs ne sachent pas qui fera partie du gouvernement même après le comptage des votes, car ils doivent attendre qu'un **gouvernement de coalition** émerge des partis. Il arrive que les gouvernements changent quand les coalitions dissoutes. Des députés peuvent passer à l'opposition ou se joindre à d'autres partis pour former un nouveau gouvernement de coalition.

À QUOI RESSEMBLERAIT LE SCRUTIN?

MIXED-MEMBER PROPORTIONAL REPRESENTATION REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE

Place an X in the circle next to the party of your choice.

Place another X in the circle next to the candidate of your choice.

Veuillez inscrire un X dans le cercle en regard du parti de votre choix et un autre X dans le cercle en regard du candidat de votre choix.

Here's the first vote / Le premier vote
PARTY VOTE / VOTE DE PARTI

Here's the second / le deuxième
LOCAL CANDIDATE / CANDIDAT LOCAL



<input type="radio"/>	PARTY W PARTI W	<input type="radio"/>
<input checked="" type="radio"/>	PARTY X PARTI X	<input checked="" type="radio"/>
	INDEPENDENT CANDIDATE CANDIDAT INDÉPENDANT	
<input type="radio"/>	PARTY Y PARTI Y	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	PARTY Z PARTI Z	<input type="radio"/>

<input type="radio"/>	CANDIDATE A CANDIDAT A	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	CANDIDATE B CANDIDAT B	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	CANDIDATE C CANDIDAT C	<input type="radio"/>
<input checked="" type="radio"/>	CANDIDATE D CANDIDAT D	<input checked="" type="radio"/>
	NO LOCAL CANDIDATE AUCUN CANDIDAT LOCAL	

VOTE UNIQUE TRANSFÉRABLE

APERÇU

Le vote unique transférable (VUT) combine des éléments de différents systèmes pour obtenir un résultat relativement proportionnel et pour élire des députés de circonscriptions spécifiques. Il comprend le scrutin préférentiel et de grandes **circonscriptions**, chacune ayant plusieurs députés élus.

QUELLE FAMILLE APPARTIENT-IL? Semi-proportionnelle.

OÙ L'UTILISE-T-ON ACTUELLEMENT? Deux pays utilisent le VUT pour élire les chambres basses du gouvernement : l'Irlande et Malte.

COMMENT LE SYSTÈME FONCTIONNE-T-IL POUR LES ÉLECTEURS? Les électeurs classent les candidats par ordre de préférence. Ils peuvent voter pour des candidats de différents partis ou d'un seul parti. Certaines formes de VUT obligent les électeurs à classer tous les candidats, tandis que d'autres leur offrent le choix. Une fois que tous les sièges de la circonscription sont attribués, presque tous les votes des électeurs ont servi à élire un candidat, ce qui donne un résultat relativement proportionnel, lequel tend à être encore plus **proportionnel** dans les circonscriptions plus importantes qui ont davantage de députés.

À QUOI RESSEMBLENT LES CIRCONSCRIPTIONS? Le VUT comporte des circonscriptions avec plusieurs représentants, le nombre de députés dans chaque circonscription (entre trois et sept députés) étant décidé au moment où le système est introduit. Les circonscriptions sont donc plus grandes que dans les systèmes qui n'élisent qu'un seul député par circonscription.

COMMENT LES SUFFRAGES SONT-ILS COMPTÉS? Les candidats doivent atteindre un certain **quota** pour être élus, autrement dit obtenir un certain nombre de votes pour gagner, calculé en prenant les suffrages exprimés dans la circonscription et le nombre de sièges à prendre. Les candidats qui atteignent le quota sont élus et deviennent députés. Les votes en sus de ce quota sont transférés au choix suivant sur les bulletins de vote. Si aucun candidat n'atteint le quota, celui qui est au dernier rang est éliminé et ses votes sont transférés aux autres candidats. Le comptage se poursuit de la sorte jusqu'à ce que chaque siège soit attribué. Ce processus peut nécessiter de nombreux tours et ne peut commencer qu'une fois tous les



VOTE UNIQUE TRANSFÉRABLE

votes comptés. Il se peut donc que les résultats ne soient connus qu'un certain temps après la fin du scrutin.

COMMENT FORME-T-ON LE PARLEMENT ET LE GOUVERNEMENT? COMMENT CHOISIT-ON LE PREMIER MINISTRE?

La combinaison de districts comportant plusieurs représentants et d'une **formule électorale** basée sur un **quota** assure des résultats largement proportionnels à l'échelle du pays. Si un parti obtient plus de la moitié des sièges, le gouverneur général invite son chef à former un gouvernement. Bien souvent, aucun parti n'obtient une majorité et deux partis ou davantage s'allient pour former une coalition. Le premier ministre est généralement le chef du principal parti de la coalition.

ON PARLE AUSSI DE : VUT



QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE...

1. POUR CAMPAGNES ÉLECTORALES? Les campagnes sont divisées entre la course nationale et les courses locales à l'échelle du pays. Le système VUT comporte une particularité : il donne aux électeurs la possibilité de choisir parmi les candidats de chaque parti. Cela signifie que les courses locales peuvent retenir énormément l'attention des électeurs et des médias. Les candidats doivent s'efforcer non seulement de se démarquer de ceux des autres partis mais aussi de ceux qui leur font concurrence pour représenter le même parti dans la même circonscription. Ils veulent aider leur parti à remporter le plus de sièges possible, tout en s'assurant d'être classés aux premiers rangs par les partisans de leur parti. Les partis contrôlent encore le processus de mise en candidature et ceux qui se présentent comme candidats du parti, mais les électeurs décident au final des candidats de chaque parti d'une circonscription qui accèdent au Parlement.

2. POUR LE CHOIX ÉLECTORAL? Comme il est possible de classer tous les candidats, les électeurs ont énormément de choix. Ils peuvent préférer soutenir un seul parti ou des candidats de différents partis ou indépendants. En échange de la possibilité d'exprimer des préférences nuancées, le VUT demande aux électeurs de se familiariser avec de nombreux candidats de multiples partis.

3. POUR LA REPRÉSENTATION LOCALE? Le fait d'avoir plusieurs députés par district peut affaiblir la ligne de responsabilité entre les députés et les électeurs qu'ils représentent. Il y a toutefois une représentation locale. Avec les résultats proportionnels, le VUT permet aux électeurs de désigner plus facilement un député ou un parti spécifique qui représente leur perspective et les candidats gagnent souvent en obtenant un soutien local. Comme il faut des circonscriptions plus grandes, reste à savoir comment représenter les régions peu peuplées du pays. On pourrait créer de gigantesques circonscriptions géographiques dans le nord et certaines zones rurales, ou ces régions pourraient élire moins de députés par circonscription qu'ailleurs. À la limite, les régions moins peuplées pourraient demeurer des circonscriptions uninominales dont les députés seraient élus selon la méthode du vote préférentiel (VP).



4. POUR LES PARTIS AU PARLEMENT? Avec le VUT, l'attribution des sièges est d'une façon générale relativement proportionnelle au pourcentage de votes que les partis ont obtenu. Comme les districts deviennent plus petits, la proportionnalité globale est modérée, car il devient plus difficile pour les partis moins importants d'emporter des sièges. En limitant le nombre de députés élus dans chaque circonscription, le VUT peut donc être conçu pour limiter le nombre de partis représentés à la Chambre.

Étant donné la concurrence que les candidats d'un même parti se livrent pour obtenir un siège, la discipline de parti à la Chambre des communes peut être réduite, car les députés font preuve de plus d'indépendance pour se démarquer des collègues de leur propre parti et des futurs candidats.

Les partis peuvent promouvoir une liste de candidats qui augmente la représentation des femmes, des minorités visibles et autres Canadiens issus de la diversité au Parlement, mais la composition de la législature reste au final entre les mains des électeurs qui font leur choix parmi les candidats.

5. POUR LE GOUVERNEMENT? De nombreuses formes de gouvernement sont possibles avec le VUT, même si aucun parti ne remporte habituellement une majorité de sièges; en pareil cas, cela donne lieu à la formation d'un **gouvernement minoritaire** ou de **coalition**. Avec le VUT, les chefs de parti ont intérêt à forger des alliances avec d'autres partis avant la tenue d'une élection, car le scrutin préférentiel permet à ceux qui soutiennent le parti de classer à des rangs plus élevés les candidats de partis alliés. Malgré cela, certains partis peuvent préférer attendre que les résultats soient connus avant d'accepter de collaborer. Il se peut que les électeurs ne sachent pas quels partis seront au gouvernement, même après l'annonce des résultats d'une élection. De plus, les gouvernements peuvent changer quand les coalitions sont dissoutes.



VOTE UNIQUE TRANSFÉRABLE

À QUOI RESSEMBLERAIT LE SCRUTIN?

SINGLE TRANSFERABLE VOTE / VOTE UNIQUE TRANSFÉRABLE

There are three members to be elected in this riding.
Place a 1 in the circle next to your first choice candidate,
and number as many other candidates as you wish in
order of preference.

Il y a trois députés à élire dans cette circonscription.
Veuillez inscrire un 1 dans le cercle en regard du candidat
qui est votre premier choix et numéroter par ordre de
préférence tous les autres candidats que vous désirez.

PARTY X / PARTI X	PARTY Y / PARTI Y	PARTY Z / PARTI Z	INDEPENDENT INDÉPENDANT
<input checked="" type="radio"/> 5 CANDIDATE A CANDIDAT A	<input checked="" type="radio"/> 4 CANDIDATE A CANDIDAT A	<input type="radio"/> CANDIDATE A CANDIDAT A	<input checked="" type="radio"/> 3 CANDIDATE A CANDIDAT A
<input type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B	<input type="radio"/> CANDIDATE B CANDIDAT B	<input checked="" type="radio"/> 2 CANDIDATE B CANDIDAT B	
<input checked="" type="radio"/> 1 CANDIDATE C CANDIDAT C	<input type="radio"/> CANDIDATE C CANDIDAT C		



CIRCONSCRIPTION : Région géographique représentée par un ou plusieurs députés à la Chambre des communes. Le Canada est actuellement divisé en 338 circonscriptions, aussi appelées districts électoraux ou comtés.

COMTÉ : Voir la définition de « circonscription » dans le glossaire.

DISCIPLINE DE PARTI : Faculté qu'ont les chefs de parti de s'assurer que les membres du parti soutiennent leurs politiques au Parlement par divers moyens, notamment en contrôlant la candidature des députés pour qu'ils soient élus et fassent partie du caucus, et les rôles qui leur sont confiés au sein du parti et au Parlement.

DISCOURS DU TRÔNE : Discours préparé par le cabinet et présenté au gouverneur général à l'ouverture d'une nouvelle session du Parlement. Le discours expose le programme du gouvernement pour la législature en question et le vote tenu à la suite du discours est considéré comme une motion de confiance.

DISSOLUTION : On parle de dissolution quand le premier ministre demande au gouverneur général de dissoudre le Parlement et de déclencher une élection. En règle générale, cela survient quand le gouvernement arrive au terme du mandat qui lui a été fixé (il est actuellement de quatre ans au Canada) ou s'il perd un vote de confiance ou un vote sur un projet de loi important comme le budget ou le discours du Trône.

FORMULE ÉLECTORALE : Processus selon lequel les suffrages sont comptés et utilisés pour attribuer des sièges dans un système électoral. Les formules peuvent être assez simples, comme avec le système MUT, ou plus complexes, comme c'est le cas des systèmes proportionnels. La section Autres lectures indique des sources permettant de se renseigner davantage sur les différentes formules électorales utilisées dans le monde.

GOVERNEMENT DE COALITION : Il s'agit d'un gouvernement dans lequel deux partis ou davantage se partagent le pouvoir afin que le gouvernement ait suffisamment de votes pour garder la confiance de la Chambre.

GOVERNEMENT MAJORITAIRE : Dans un gouvernement majoritaire, un parti (ou une coalition de partis aux idées similaires) détient plus de la moitié des sièges à la Chambre des communes. Il est donc en mesure de promulguer des lois sans le soutien des partis d'opposition.

GOVERNEMENT MINORITAIRE : Dans un gouvernement minoritaire, aucun parti ne détient plus de la moitié des sièges à la Chambre des communes. Il arrive que deux partis ou davantage forment une coalition pour gouverner ensemble et fixent une série d'objectifs communs pour le gouvernement. Dans d'autres cas, un parti (habituellement le plus important à la Chambre) essaiera de gouverner sans avoir formé une coalition officielle avec un autre parti, en obtenant plutôt un soutien pour les lois, en particulier les motions de confiance, au cas par cas.

MOTION DE CONFIANCE : Vote sur un projet de loi qui indique si la Chambre des communes soutient toujours le gouvernement du moment. Il peut prendre plusieurs formes, notamment



des projets de loi explicitement formulés qui expriment la confiance ou le manque de confiance, des projets de loi importants comme le budget et le discours du Trône, et des projets de loi conçus comme des motions de confiance par le gouvernement lui-même.

PARTI MAJORITAIRE : Parfois qualifiés de partis « attrape-tout », les partis majoritaires sont les plus importants dans un système politique donné et généralement soutenus à l'échelle du pays. Dans des systèmes majoritaires, ils peuvent souvent former leurs propres gouvernements majoritaires. Avec les systèmes proportionnels, ils constituent un gouvernement minoritaire ou le noyau d'une coalition gouvernementale.

PARTI MARGINAL : Les partis marginaux, qui sont tout le contraire d'un parti majoritaire, n'obtiennent qu'une petite fraction des suffrages. L'existence d'un grand nombre de ces très petits partis est souvent perçue comme déstabilisante dans une législature, car ils peuvent compliquer la formation de coalitions. Par conséquent, les systèmes électoraux proportionnels comportent une forme de seuil minimum afin de limiter le nombre total de partis pendant la législature et de faire en sorte que ceux qui sont représentés jouissent d'un minimum de soutien national ou régional.

PLURALITÉ : Le candidat qui recueille le plus de votes dans une circonscription est considéré comme ayant une pluralité de suffrages. Cela peut représenter ou non plus de la moitié de tous les votes exprimés.

QUOTA : Avec un système TUV, les candidats sont élus une fois qu'ils obtiennent un certain nombre de votes ou quota. Le quota est déterminé selon une formule mathématique.

SEUIL MINIMUM : Les systèmes proportionnels peuvent comporter une règle qui oblige les partis à obtenir une certaine part des suffrages pour obtenir des sièges. Ce seuil peut prendre la forme d'un certain pourcentage de suffrages nationaux ou une part des suffrages dans un ou plusieurs districts. Avec le système RPM, le seuil peut aussi obliger à remporter un certain nombre de sièges dans une circonscription.

SIÈGES DE CIRCONSCRIPTION : Sièges attribués sur la base d'un vote dans un comté ou une circonscription spécifique. Avec les systèmes MUT, VP et VUT, tous les sièges sont des sièges de circonscription. Avec le système RPM, seule une partie des sièges sont basés sur les circonscriptions.

SIÈGES DE LISTE : Dans un système MUT, certains sièges sont attribués aux partis selon une formule électorale afin que le nombre total de représentants corresponde à la part de suffrages qu'ils ont obtenue. Les personnes qui remportent ces sièges sont choisies dans l'ordre où ils figurent sur la liste de candidats de chaque parti.

STRUCTURE DU BULLETIN : Choix offerts aux électeurs lors d'une élection. Certains bulletins proposent un choix catégorique (entre des candidats ou des partis); d'autres permettent de classer différentes options par ordre de préférence. Certains bulletins permettent aux électeurs de faire plusieurs choix tandis que d'autres les limitent à un seul choix.



SYSTÈME NON PROPORTIONNEL : Système électoral qui n'est pas conçu pour donner un résultat, les sièges remportés par les partis politiques reflétant leur part de tous les suffrages. Cela inclut les systèmes à « scrutin majoritaire » et à « scrutin majoritaire plurinominal » (comme le VP et le MUT, respectivement) dans lesquels les candidats doivent remporter les scrutins au niveau des circonscriptions en obtenant une majorité ou une pluralité de suffrages.

SYSTÈME PROPORTIONNEL : Les systèmes électoraux proportionnels sont conçus pour attribuer des sièges proportionnellement aux suffrages accordés aux partis politiques.

SYSTÈME SEMI-PROPORTIONNEL : Système électoral conçu pour attribuer des sièges d'une manière relativement proportionnelle aux suffrages exprimés pour les partis politiques. Le TUV est un système semi-proportionnel qui peut devenir plus ou moins proportionnel, compte tenu du nombre de députés élus dans chaque circonscription.



Il y a énormément de choses à lire sur les systèmes électoraux et la réforme électorale, d'un point de vue général et en ce qui a trait au contexte canadien.

LECTURES ET RESSOURCES GÉNÉRALES

→ **Farrell, D. M. (2011). *Electoral systems: a comparative introduction*. Palgrave Macmillan.**

David Farrell présente une étude comparative en un volume des principaux systèmes électoraux. Il s'agit d'un manuel très respecté qui a été une référence essentielle pour la préparation de ce rapport.

→ **Norris, P. (2004). *Electoral engineering: Voting rules and political behavior*. Cambridge University Press.**

Pippa Norris examine la façon dont les institutions politiques et la culture interagissent pour façonner le comportement des électeurs alors que la réforme électorale est mise en branle dans différents contextes.

→ **Institut pour le Développement en Économie et en Administration**

(IDEA International, <http://idea.int>)

Organisme intergouvernemental soutenu par le Canada et d'autres pays, qui a pour mission de développer une démocratie durable dans le monde. Il fournit de nombreuses ressources reliées à l'étude comparative et à la pratique des élections et de la réforme électorale.

→ **Réseau du savoir électoral ACE** (<http://aceproject.org>)

Base référentielle de connaissances en ligne contenant des articles analytiques, des statistiques transnationales et une encyclopédie des élections, notamment des descriptions et des exemples empiriques des principaux systèmes électoraux et autres ressources. Élections Canada, IDEA International, la Division de l'assistance électorale des Nations Unies et d'autres organismes électoraux nationaux et internationaux soutiennent son travail.

→ **Making Electoral Democracy Work**

Ce projet de collaboration mené par des chercheurs du Canada et de l'étranger, qui est affilié à l'Université de Montréal, examine diverses facettes de la démocratie, notamment les stratégies des partis et le comportement des électeurs. <http://electoraldemocracy.com/>

ANALYSES ET COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES

→ **Bibliothèque du Parlement du Canada**

La Bibliothèque du Parlement a mené une étude consistant à examiner la question de la réforme électorale en tenant compte de plusieurs solutions de rechange et de certains compromis que cela impliquait. Elle a aussi dressé la carte des tentatives précédentes de réforme au Canada, notamment les premières initiatives concluantes qui ont été rejetées par la suite. <http://www.lop.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2016-06-e.html?cat=government>

→ **Dossier spécial Options politiques**

Options politiques présente une série de courts articles sur les objectifs et le déroulement de la réforme électorale ici : <http://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/juin-2016/la-reforme-electorale/>



→ Ottawa Citizen

L'Ottawa Citizen publie aussi des articles d'opinion sur le principe et le processus de changement; un recueil partiel des textes est présenté ici : <http://ottawacitizen.com/opinion/columnists/icymi-heres-your-guide-so-far-to-electoral-reform>.

On y trouve des arguments pour et contre des changements spécifiques, des réflexions sur le processus, et des billets sur les implications que la réforme pourrait avoir pour les électeurs et le système politique canadien.

→ Springtide Collective

Ce rapport de 2015 montre comment cinq différents systèmes électoraux – MUT, VP, scrutin de liste, RPM et VUT - fonctionneraient dans la pratique dans la province de la Nouvelle-Écosse. http://nslegislature.ca/pdfs/committees/62_2_LACSubmissions/20160502/20160502-162-001.pdf

LECTURES SPÉCIFIQUES AUX SYSTÈMES

SCRUTIN MAJORITAIRE UNINOMINAL À UN TOUR

Les lecteurs connaissent très certainement le système MUT, mais il existe de nombreuses ressources permettant d'en savoir davantage sur le sujet et d'autres aspects de la gouvernance canadienne ainsi que les facteurs à prendre en considération lorsqu'on envisage de changer le système électoral actuel.

→ Parlement du Canada

Le site Web du Parlement canadien comporte énormément de matériel sur le fonctionnement spécifique du gouvernement du Canada, qu'il s'agisse de la définition et de la description des termes et fonctions clés, des calendriers et programmes spécifiques à la Chambre des communes et au Sénat, ou du registre officiel des débats de la Chambre (appelé Hansard). <http://www.parl.gc.ca/Default.aspx?Language=E>

→ Open Parliament

Open Parliament est un site Web tenu par des bénévoles, qui vise à faire en sorte que les données disponibles, mais difficiles à utiliser, soient plus accessibles aux Canadiens. Il traite, entre autres, des projets de loi, débats et votes au Parlement. <https://openparliament.ca/>.

→ André Blais ed. (2008). To Keep or To Change First Past The Post?

Oxford University Press.

D'éminents universitaires du Canada et de l'étranger traitent de divers sujets liés aux principes et à la politique de réforme dans des pays qui utilisent actuellement le système MUT, notamment le Canada, les États-Unis et le Royaume-Uni.

VOTE PRÉFÉRENTIEL

Il existe un certain nombre de variantes possibles au système VP en ce qui concerne la structure du bulletin—entre autres la façon dont les candidats sont inscrits et si les électeurs doivent classer tous les candidats pour que leur vote soit considéré valide. D'autres systèmes, comme le scrutin à deux tours, comportent aussi de nombreuses caractéristiques du scrutin



VP, la principale différence étant que les électeurs peuvent baser leur choix final sur la poursuite de la campagne par les candidats qui restent.

Les lectures qui suivent donnent une idée de ces variantes et des conséquences spécifiques du VP.

→ BBC

La BBC résume l'expérience australienne avec le VP pour un auditoire international. L'article suggère qu'il peut y avoir quelques différences entre les systèmes VP et MUT en termes de résultats électoraux. <http://www.bbc.com/news/uk-politics-13065069>

→ Projet ACE

ACE décrit les caractéristiques du VP. <http://aceproject.org/ace-fr/topics/es/esd/esd01/esd01d/default>. Ce site Web présente aussi certains avantages et inconvénients du système et rend également compte de l'expérience australienne.

→ Asselin, Robert. (2014). « An Agenda for Democratic Reform in Canada », Canada 2020.

Asselin intervient en faveur du vote préférentiel parce qu'il exige et exprime un soutien plus fort envers les vainqueurs du fait de la majorité requise (c.-à-d., seuil de 50 pour cent).

<http://canada2020.ca/agenda-democratic-reform-canada/>

SCRUTIN DE LISTE

Étant donné la façon dont le scrutin de liste pourrait être implanté au Canada, il faudrait faire des choix en ce qui concerne un certain nombre de facteurs, notamment l'unité géographique (district, région, province ou pays); l'utilisation de listes fermées ou ouvertes, et la façon de structurer le bulletin; la formule électorale particulière à utiliser pour traduire les suffrages en sièges; les différentes méthodes de comptage des votes; et la pertinence d'utiliser un seuil minimum et, le cas échéant, lequel.

→ Projet ACE

ACE décrit le fonctionnement des scrutins de liste, leurs avantages et inconvénients, et les divers facteurs à prendre en considération en mettant sur pied ce genre de système.

<http://aceproject.org/ace-fr/topics/es/esd/esd02/esd02c/default>

→ Institut Broadbent

Ce rapport de 2016 soutient que le Canada devrait adopter la représentation proportionnelle. https://d3n8a8pro7vnm.cloudfront.net/broadbent/pages/4948/attachments/original/1456896435/Un_système_électoral_pour_tous.pdf?1456896435

→ Institut MacDonald-Laurier

Ce rapport publié en 2011 présente une critique des systèmes proportionnels au Canada

<http://www.macdonaldlaurier.ca/files/pdf/John-Pepall-Electoral-Reform-in-Canada.pdf>

→ Making Electoral Democracy Work

Réflexion sur ce que le vote stratégique peut donner dans un système de représentation proportionnelle, en prenant le cas de la Suède. <http://electoraldemocracy.com/strategic-voting-pr-evidence-2010-swedish-general-election-1293>



REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE MIXTE

Lorsqu'on envisage et met en place la représentation proportionnelle mixte, il faut notamment tenir compte de ce qui suit : ratio de députés de circonscription et de liste; structure du bulletin (par exemple, séparation des votes de parti et de circonscription); taille des circonscriptions; formule électorale servant à traduire les votes en sièges; et façon de fixer le seuil minimum.

Ces enjeux et bien d'autres sont traités dans les documents suivants :

→ Commission du droit du Canada

En 2004, la Commission du droit du Canada a publié une étude sur l'éventualité et les conséquences potentielles d'une réforme électorale au Canada. Elle a examiné les implications possibles des différentes alternatives et recommandé que le Canada adopte une forme de système RPM basé sur l'expérience de l'Écosse et du pays de Galles.

<http://publications.gc.ca/collections/Collection/J31-61-2004F.pdf>

→ Assemblée des citoyens de l'Ontario

En 2007, l'Assemblée des citoyens de l'Ontario a publié son rapport final qui recommandait que la province adopte la RPM (une proposition rejetée lors d'un référendum subséquent).

La page Web archivée pour l'Assemblée contient des liens menant vers le rapport final expliquant le processus de délibération et les raisons de la recommandation, et vers le rapport contextuel plus détaillé. <http://www.citizensassembly.gov.on.ca/>

→ James Bolger, ancien premier ministre de la Nouvelle-Zélande

Jim Bolger s'est penché en 2001 sur l'expérience et les conséquences de l'introduction de la RPM en Nouvelle-Zélande pendant son mandat de premier ministre. Il est notamment arrivé à la conclusion que la RPM a donné bon nombre des résultats attendus, entre autres une législature plus proportionnelle avec une représentation accrue des femmes et des minorités visibles, mais qu'il subsiste chez les Néo-Zélandais une ambiguïté en ce qui concerne la popularité du changement au moment où les commentaires ont été faits

<http://policyoptions.irpp.org/magazines/votes-and-seats/new-zealand-adopts-pr-a-prime-ministers-view/>

→ Projet ACE

ACE examine en détail le fonctionnement du système allemand. http://aceproject.org/ace-fr/topics/es/esy/esy_de. Le site évalue aussi certains avantages et inconvénients du système en général.

VOTE UNIQUE TRANSFÉRABLE

Des choix importants s'imposent lorsqu'il s'agit de concevoir un système VUT, notamment la façon de calculer le quota, de transférer les voix excédentaires des candidats vainqueurs et de concevoir efficacement les bulletins compte tenu du grand nombre de choix que les électeurs doivent faire. Les ressources qui suivent traitent de ces enjeux et d'autres questions.

→ Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique

En 2007, l'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique a publié son rapport final qui recommandait que la province adopte le VUT. La recommandation a perdu de peu un référendum, le oui ratant d'à peine deux pour cent le seuil de 60 pour cent fixé par le gouvernement. La proposition a essuyé un rejet encore plus marqué lors d'un autre



référendum. La page Web archivée pour l'Assemblée contient des liens menant vers le rapport final, qui explique la méthode de délibération employée et les raisons de la recommandation, et vers le rapport contextuel plus détaillé. <http://citizensassembly.arts.ubc.ca/>

→ Vidéo sur le référendum en Colombie-Britannique

Cette vidéo d'animation explicative a été produite en prévision du référendum en Colombie-Britannique : https://www.youtube.com/watch?v=y-4_yuK-K-k.

→ Projet ACE

ACE a préparé une étude de cas sur l'Irlande, qui est l'exemple le plus connu de système VUT à l'œuvre. http://aceproject.org/ace-fr/topics/es/esy/esy_ie

Copyright © Samara Canada 2016

DIFFUSION : Samara Canada

DATE DE PUBLICATION : 25 août 2016

Principaux auteurs

INTRODUCTION : Jane Hilderman, en collaboration
avec David Campbell

QUESTIONS : Kendall Anderson

RÉPONSES : Stewart Prest, PhD

ÉDITION : Allison Smith

RÉVISION : Deanna Wong

TRADUCTION : Françoise Orvoine

ILLUSTRATION : Geneviève Biloski

REMERCIEMENTS : Nous tenons à remercier toutes les personnes et tous les groupes qui ont donné du temps et fourni des commentaires afin d'améliorer cette ressource sur la réforme électorale.

Samara Canada est un organisme de bienfaisance canadien qui a pour mission de réveiller l'intérêt des citoyens pour la politique. Les programmes de recherche et d'éducation de Samara Canada jettent une lumière nouvelle sur le système démocratique du Canada et encouragent une plus grande participation citoyenne à travers le pays afin de forger un meilleur système politique—et un Canada meilleur—pour tous. Pour en savoir davantage sur le travail de Samara ou faire un don caritatif afin de soutenir nos programmes, visitez www.samaracanada.com ou appelez-nous au 416-960-7926.

